

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Mardi, le 08 septembre 2020 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton tenue au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Laroche  
Claude Paulin  
Adam Rousseau  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne  
Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il y a 05 personnes présentes à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire.

\*\*\* La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Antoine Simard-Lebrun.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- \*\*\* Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
  - 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
  - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
  - 4.0 Procès-verbal :
    - 4.1 Adoption du procès-verbal du 10 août 2020;
    - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 10 août 2020;
  - 5.0 MRC :
    - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 19 août 2020;
  - 6.0 Correspondance:
    - 6.1 Demande de location à titre gratuit du CCFGL – Association du Lac;
    - 6.2 Demande d'appui au projet Café Fabulé;
    - 6.3 Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis;
    - 6.4 Adoption du bordereau de correspondance du 04 au 28 août 2020;
  - 7.0 Administration générale :
    - 7.1 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des Municipalités;
    - Info 7.2 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2020;

- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
  - 10.1 Projet d'entente avec la ville de Windsor concernant les redevances des gravières-sablières;
  - 10.2 Projet d'entente avec la municipalité de Melbourne concernant les redevances des gravières-sablières ;
  - 10.3 Financement temporaire affecté au règlement 2020-260;
  - 10.4 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 194,26\$ taxes nettes pour la confection des plans et devis pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Danny, Paquet et St-Pierre;
  - 10.5 Dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 194,26\$ taxes nettes pour la confection des plans et devis pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Danny, Paquet et St-Pierre;
  - 10.6 Offre de services professionnels – plans et devis des rues Danny, Paquet et St-Pierre;
  - 10.7 Offre de services professionnels – entrepôt de sels de voirie;
  - 10.8 Décompte numéro 2 – stabilisation d'un talus routier en bordure de la rivière Saint-François;
  - 10.9 Demande d'autorisation pour le projet de mise aux normes de l'entreposage de sels de voirie;
  - 10.10 Prolongation du plan des mesures correctives pour l'entreposage des sels de voirie;
  - 10.11 Marquage de la chaussée;
  - 10.12 Abrasifs pour la réserve d'hiver;
  - 10.13 Sel de déglçage;
  - 10.14 Dispositifs de bennes basculantes et télémétrie;
- 11.0 Hygiène du milieu :
  - 11.1 Occupation permanente du domaine public – rue Tomcod;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
- 13.0 Loisirs et culture:
  - 13.1 Acceptation des frais – service d'animation estivale 2020;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

### **185-09.2020 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**QUE** le point suivant soit ajouté ;

12.1 Demande à la MRC – consultation publique d'un projet d'agrandissement d'élevage porcin ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTION : 6 POUR**

**186-09.2020 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 10 août 2020 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 10 août soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2020**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

**\*\*\* 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 19 AOÛT 2020 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier ne résume aucun dossier.

**187-09.2020 6.1 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CCFGL – ASSOCIATION DU LAC**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 24 août 2020 de l'Association du Lac pour l'assemblée générale annuelle ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche et adopté à la majorité des conseillers (*Monsieur le Conseiller Claude Paulin mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade le 30 septembre 2020 pour l'assemblée générale annuelle de l'Association du Lac ;

**QUE** la municipalité assume les frais pour l'entretien ménager ;

**ET QUE** copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

**ADOPTION : 5 POUR**

**188-09.2020 6.2 DEMANDE D'APPUI AU PROJET CAFÉ FABULÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 27 août 2020 de la gestionnaire du projet Café Fabulé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Café Fabulé consiste à créer un café-boutique où il sera possible de se procurer des produits locaux du Val-Saint-François, du prêt-à-manger santé ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise aussi à renforcer la participation citoyenne en devenant un lieu rassembleur favorisant les rencontres et les échanges entre les membres de la communauté tomcodeoise ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestionnaire est à concevoir le plan d'affaire de son projet et qu'elle souhaite obtenir un appui de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestionnaire souhaite une ouverture du Café Fabulé en novembre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer la demanderesse de l'intérêt de la municipalité quant à l'implantation d'un café-boutique sur son territoire en autant que l'emplacement choisi respecte le règlement de zonage en vigueur et que le projet obtienne toutes les autorisations nécessaires.

**ADOPTION : 6 POUR**

**189-09.2020 6.3 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

**CONSIDÉRANT QUE** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logement adéquats et abordables,

**CONSIDÉRANT QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30\$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique ;

**DE** transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le maire donne des explications sur cet organisme.

**190-09.2020 6.4 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 04 AU 28 AOÛT 2020**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 04 au 28 août 2020.

**ADOPTION : 6 POUR**

**191-09.2020 7.1 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOIS DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, des ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la municipalité conclue une entente avec la FQM ;

**QUE** le maire, Monsieur Gérard Messier, et la directrice générale, Mme Sylvie Champagne soient autorisés à signer, pour signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

**ET QUE** la directrice générale, Mme Sylvie Champagne soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le maire donne des explications sur les modalités de l'entente.

\*\*\* **7.2 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 AOÛT 2020**

La directrice générale résume les résultats préliminaires au 31 août 2020. Les revenus sont de 2 469 122,74\$ comparativement à un budget de 3 195 515,00\$. Les dépenses sont de 1 695 577,64\$ sur un budget de 2 853 315,00\$. Les immobilisations sont de 256 202,05\$ versus un budget de 209 200,00\$, ce qui représente un excédent de 517 343,05\$.

\*\*\*

## **8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1<sup>e</sup> Madame Cindy Boisvert questionne le déplacement de la patinoire au parc des Pionniers.

Trois élèves de l'école Arc-En-Ciel ont réfléchi et donnent leurs opinions sur ce sujet. Messieurs les conseillers Adam Rousseau et Alexandre Roy répondent.

Madame Boisvert dépose une lettre d'appui à la démarche des élèves pour la conservation de la patinoire de l'école de la part du conseil d'établissement de l'école Arc-En-Ciel.

\*\*\*

## **9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est discuté.

### **192-09.2020 10.1 PROJET D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE WINDSOR CONCERNANT LES REDEVANCES DES GRAVIÈRES-SABLIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente signée le 16 novembre 2015 avec la ville de Windsor concernant les redevances des gravières-sablières vient à échéance le 31 décembre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de faire parvenir à la ville de Windsor le projet d'entente concernant les redevances des gravières-sablières, effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une période de cinq (5) ans.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **193-09.2020 10.2 PROJET D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MELBOURNE CONCERNANT LES REDEVANCES DES GRAVIÈRES-SABLIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente signée le 19 octobre 2015 avec la municipalité de Melbourne concernant les redevances des gravières-sablières vient à échéance le 31 décembre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de faire parvenir à la municipalité de Melbourne le projet d'entente concernant les redevances des gravières-sablières, effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une période de cinq (5) ans.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **194-09.2020 10.3 FINANCEMENT TEMPORAIRE AFFECTÉ AU RÈGLEMENT 2020-260**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a déposé la demande d'approbation du règlement 2020-260 décrétant une dépense et un emprunt de 2 100 000\$ pour des travaux de voirie et de pavage sur une distance de 2,8 kms sur la rue de l'Église Est auprès du ministère des Affaires municipales et Habitation ;

**CONSIDÉRANT** les travaux en cours pour ces travaux de voirie et de pavage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement par le ministère des Finances doit être effectué après le décompte final des travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1093 du Code municipal, une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectués en vertu d'un règlement d'emprunt ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de procéder à un financement temporaire au montant maximal de 2 100 000\$ auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François pour une période maximale de douze (12) mois au taux préférentiel ;

**ET QUE** le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

**ADOPTION : 6 POUR**

**195-09.2020 10.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 194,26\$ TAXES NETTES POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DANNY, PAQUET ET ST-PIERRE**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement numéro 2020-262 décrétant une dépense et un emprunt de 6 194,26\$ taxes nettes pour la confection des plans et devis pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Danny, Paquet et St-Pierre.

**196-09.2020 10.5 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 194,26\$ TAXES NETTES POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DANNY, PAQUET ET ST-PIERRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau lors de la séance du 08 septembre 2020 quant à un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 194,26\$ taxes nettes pour la confection des plans et devis pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Danny, Paquet et St-Pierre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par la présente, déposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, le projet de règlement 2020-262 décrétant une dépense et un emprunt de 6 194,26\$ taxes nettes la confection des plans et devis pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Danny, Paquet et St-Pierre.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

**197-09.2020 10.6 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS DES RUES DANNY, PAQUET ET ST-PIERRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels en ingénierie de EXP concernant les plans et devis pour les projets de pavage des rues Danny, Paquet et St-Pierre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels en ingénierie du 06 juillet 2020 de EXP concernant les plans et devis pour les projets de pavage des rues Danny, Paquet et St-Pierre au montant de 5 900,00\$ excluant les taxes ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le projet de règlement 2020-262 décrétant une dépense et un emprunt de 5 900,00\$ excluant les taxes pour la confection des plans et devis pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Danny, Paquet et St-Pierre.

**ADOPTION : 6 POUR**

**198-09.2020 10.7 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ENTREPÔT DE SELS DE VOIRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels en ingénierie de EXP concernant l'entrepôt de sels de voirie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels en ingénierie du 30 janvier 2020 de EXP concernant la demande de certificat d'autorisation au MELCC, le relevé topographique, l'étude géotechnique et la réalisation des plans et devis d'un entrepôt de sels de voirie pour un montant révisé de 28 000,00\$ excluant les taxes ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2020-257 décrétant une dépense et un emprunt de 525 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton.

**ADOPTION : 6 POUR**

**199-09.2020 10.8 DÉCOMPTE NUMÉRO 2 – STABILISATION D'UN TALUS ROUTIER EN BORDURE DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 178-08.2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier recommande un deuxième versement en référence au décompte progressif numéro 2 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser le deuxième versement au montant de 20 791,67\$ incluant les taxes à la compagnie Excavation A.R. Valois inc., selon les détails du décompte progressif numéro 2 du 26 août 2020, dossier SFBM-00252863 pour les travaux de stabilisation d'un talus routier en bordure de la rivière Saint-François;

**ET DE** confirmer que cette dépense est assumée par la réserve des Carrières Sablières.

**ADOPTION : 6 POUR**

**200-09.2020 10.9 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'ENTREPOSAGE DES SELS DE VOIRIE**



**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton doit obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant le projet de mise aux normes du site d'entreposage des sels de voirie de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton mandate et autorise Les Services EXP inc. à préparer et à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de mise aux normes du site d'entreposage des sels de voirie auprès du MELCC en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

**QUE** la demande d'autorisation contienne une copie dûment certifiée de la résolution du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton d'autoriser Les Services EXP inc., à soumettre cette demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'engage à transmettre, si requis et lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ;

**QUE** la municipalité s'engage à payer les frais relatifs à cette demande, y compris toute contribution financière exigible par le MELCC pour compenser, s'il y a lieu, l'atteinte aux milieux humides ou hydriques prévue à la section V.1 du chapitre IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**ADOPTION : 6 POUR**

**201-09.2020 10.10 PROLONGATION DU PLAN DES MESURES CORRECTIVES POUR L'ENTREPOSAGE DES SELS DE VOIRIE**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 144-07.2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 28 août 2020 du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques tolérant un report de la mise en œuvre des travaux correctifs pour l'entreposage des sels de voirie pour la saison hivernale 2020-2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à la majorité des conseillers (*Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) de reconduire le plan de mesures correctives du 27 septembre 2019 de EXP quant aux travaux à court terme à réaliser pour les mesures temporaires, à savoir la fourniture de balles de foin au montant de 440,00\$ et l'installation d'une bâche imperméable au montant de 10 101,70\$ incluant les taxes ;

**ET QUE** ces dépenses soient assumées par le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTION : 5 POUR**

**202-09.2020 10.11 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le marquage de la chaussée, à savoir ;

	Prix ligne de rive (sans taxes)	Prix ligne centrale (sans taxes)
Marquage Traçage Québec	3 698,00\$	2 451,00\$
Publiforme	5 676,00\$	3 784,00\$

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de voirie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 3 août 2020 de la compagnie Marquage Traçage Québec au montant de 6 149,00\$ excluant les taxes pour le marquage du lignage central et lignes de rive des chemins de la Rivière Sud et Nord;

**D'autoriser** le nettoyage de la chaussée avant les travaux de marquage ;

**ET QUE** ces dépenses soient assumées par la réserve des Carrières Sablières.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **203-09.2020 10.12 ABRASIFS POUR LA RÉSERVE D'HIVER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu trois (3) soumissions pour la fourniture de 2 8000 tonnes d'abrasifs pour la réserve d'hiver, à savoir ;

	Prix non-livré (sans taxes)	Prix livré (sans taxes)
Excavation Yvon Benoît	22 400,00\$	29 400,00\$
Transport Jim Coddington inc.	25 060,00\$	34 944,00\$
Sintra	29 680,00\$	49 280,00\$

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de voirie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 17 août 2020 de la compagnie Excavation Yvon Benoît au montant de 29 400,00\$ excluant les taxes pour la fourniture et livraison de 2 800 tonnes d'abrasifs ; lesquels matériaux doivent être conformes aux normes du MTQ ;

**QUE** la dépense reliée à l'achat de 1 130 tonnes d'abrasifs soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ, la différence de 1 670 tonnes étant requises pour l'entretien des chemins municipaux pour l'hiver 2020-2021 ;

**ET QUE** le transport de ces 2 800 tonnes d'abrasifs soit effectué avant le début de la saison contractuelle du MTQ, soit le 11 octobre 2020.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **204-09.2020 10.13 SEL DE DÉGLAÇAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement signé avec le MTQ prévoit que l'approvisionnement de sel de déglacage doit s'effectuer auprès du MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat estime un besoin normalisé d'environ 340 tonnes incluant le sel à être mélangé à la réserve d'abrasifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le besoin en sel de déglacage pour les chemins municipaux est estimé à 100 tonnes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le chef d'équipe aux travaux publics à commander jusqu'à 340 tonnes de sel de déglacage requis pour l'entretien des chemins d'hiver désignés au contrat du MTQ :

**QUE** cette dépense au coût de 118,23\$ la tonne de sel de déglacage livrée soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ pour un montant estimé de 40 198.20\$ excluant les taxes ;

**D'**autoriser la directrice des services municipaux à commander 100 tonnes de sel de déglacage pour les chemins municipaux auprès de la compagnie Sel Warwick au coût de 103,00\$ la tonne livrée, selon les détails de leur soumission du 21 août 2020 ;

**ET QUE** cette dépense estimée à 10 300,00\$ excluant les taxes soit imputée au poste comptable 02.330.00.635 « Sel Calcium ».

**ADOPTION : 6 POUR**

**205-09.2020 10.14 DISPOSITIF DE BENNES BASCULANTES ET TÉLÉMÉTRIE**

**CONSIDÉRANT** la nouvelle réglementation effective le 01 septembre 2020 à l'effet que tout véhicule lourd à benne basculante doit être muni d'un dispositif de sécurité qui émet des signaux visuel et sonore tant que la benne n'est pas complètement abaissée ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de voirie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 31 août 2020 de la compagnie Technologies CDWare au montant de 2 700,00\$ excluant les taxes pour l'installation de 4 dispositifs de sécurité de bennes basculantes ;

**D'**accepter la soumission du 31 août 2020 de la compagnie Technologies CDWare au montant de 507,29\$ pour l'installation d'un GPS dans la camionnette de service ;

**ET QUE** ces dépenses soient assumées par le contrat 850919640 du MTQ.

**ADOPTION : 6 POUR**

**206-09.2020 11.1 OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC – RUE TOMCOD**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande du 25 août 2020 des propriétaires du lot 6 286 262 quant à une autorisation de raccorder leur future résidence au réseau d'égout sanitaire nécessitant de traverser la rue Tomcod;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande requiert des propriétaires de convenir d'une servitude notariée auprès des propriétaires du lot 5 785 120 ;

**CONSIDÉRANT** les termes du règlement 2016-108 relatif à l'occupation du domaine public;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la présente demande de branchement au réseau d'égout sanitaire selon le plan déposé le 12 août 2020 ;

**QUE** les travaux soient autorisés dès réception par les demandeurs d'une copie de la servitude convenue avec les propriétaires du lot 5 785 120 ;

**QUE** les travaux d'implantation des canalisations traversant la rue Tomcod permettant le raccordement du lot 6 286 262 aux infrastructures d'évacuation des eaux usées soient effectués sous la supervision du chef d'équipe aux travaux publics ;

**ET QUE** les demandeurs déposent un engagement écrit à la municipalité avant le début des travaux à l'effet qu'ils assument entièrement tous les frais reliés à leur demande incluant les frais d'étude pour une demande d'occupation permanente du domaine public.

**ADOPTION : 6 POUR**

**207-09.2020 12.1 DEMANDE À LA MRC – CONSULTATION PUBLIQUE D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN ÉLEVAGE PORCIN**

*Malgré le fait que tout document utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, tous les membres du conseil consentent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour et à sa prise en considération.*

**CONSIDÉRANT QUE** Ferme Porc-Saint senc a reçu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un certificat d'autorisation émis le 16 juillet 2020 pour l'augmentation de la production annuelle de phosphore d'un lieu d'élevage de truies et de cochettes dont la production annuelle de phosphore sera égale ou supérieure à 30 200 kg sans atteindre 31 200 kg;

**CONSIDÉRANT QUE** Ferme Porc-Saint senc demande un permis de construction pour l'agrandissement d'un lieu d'élevage sur le lot 4 099 696 au territoire de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

**CONSIDÉRANT** la procédure relative à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant la consultation publique sur un projet d'élevage porcin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande à la MRC du Val-Saint-François de constituer une commission responsable de la tenue de l'assemblée publique de consultation sur ce projet d'agrandissement d'élevage porcin.

**ADOPTION : 6 POUR**

**208-09.2020 13.1 ACCEPTATION DES FRAIS – SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la facture OFD000098 de la ville de Windsor concernant les frais du service d'animation estivale 2020, excluant ceux reliés à la COVID-19 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture OFD000098 du 17 août 2020 quant aux frais du service d'animation estivale 2020 de 16 718,00\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

**COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**

**COMPTES A PAYER DU 11 AOÛT AU 07 SEPTEMBRE 2020**

<b>N° déboursé</b>	<b>N°</b>	<b>Lot</b>	<b>Date</b>	<b>N° fourn.</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
202000480 (C)	8125		2020-07-31	37	HYDRO-QUEBEC	156,55 \$
202000481 (a)					MINISTRE DES FINANCES	ANNULÉ
202000482 (C)	8126		2020-08-19	37	HYDRO-QUEBEC	1 740,48 \$
202000483 (C)	8127		2020-08-19	51	BELL MOBILITE	115,99 \$
202000485 (I)	8134		2020-08-31	276	REVENU DU Canada	4 878,50 \$
202000486 (I)	8133		2020-08-31	277	RETRAITE QUÉBEC	641,58 \$
202000487 (I)	8135		2020-08-31	278	REVENU DU QUEBEC	12 253,73 \$
202000488 (I)	8131		2020-08-31	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	446,18 \$
202000489 (I)	8137		2020-08-31	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	313,03 \$
202000490 (I)	8138		2020-08-31	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	373,31 \$
202000491 (I)	8136		2020-08-31	1274	SFL PLACEMENTS	410,46 \$
202000492 (I)	8130		2020-08-31	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	546,88 \$
202000493 (I)	8129		2020-08-31	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	385,00 \$
202000494 (I)	8132		2020-08-31	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	548,58 \$
202000495 (I)	8128		2020-08-31	1418	BANQUE DE MONTREAL - BMO	440,60 \$
<b>Total des paiements</b>						<b>23 250,87 \$</b>

**COMPTES A PAYER SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2020**

<b>N° déboursé</b>	<b>N°</b>	<b>Lot</b>	<b>Date</b>	<b>N° fourn.</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
202000496 (I)	8145		2020-09-09	24	BELL Canada	662,73 \$
202000497 (I)	8158		2020-09-09	37	HYDRO-QUEBEC	540,55 \$
202000498 (I)	8170		2020-09-09	41	PETITE CAISSE	157,55 \$
202000499 (I)	8172		2020-09-09	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	22,69 \$
202000500 (I)	8179		2020-09-09	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	113,26 \$
202000501 (I)	8181		2020-09-09	54	TARDIF DIESEL INC.	98,47 \$
202000502 (I)	8141		2020-09-09	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	993,39 \$
202000503 (I)	8146		2020-09-09	72	BIBLIOTHEQUE MICHELINE-GILBERT	2 750,00 \$
202000504 (I)	8186		2020-09-09	135	VILLE DE WINDSOR	39 547,64 \$
202000505 (I)	8165		2020-09-09	143	MINISTRE DES FINANCES	92 749,00 \$
202000506 (I)	8180		2020-09-09	146	SYSTEME ULTRA SECUR DE L'ESTRIE	298,88 \$
202000507 (I)	8169		2020-09-09	158	PAYSAGISTES VAL-ST-FRANCOIS INC.	528,89 \$
202000508 (I)	8152		2020-09-09	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	801,32 \$
202000509 (I)	8147		2020-09-09	173	CABLE-AXION INC.	365,28 \$
202000510 (I)	8156		2020-09-09	201	GREAT WEST	3 163,86 \$
202000511 (I)	8159		2020-09-09	229	J. ANCTIL INC.	60,30 \$
202000512 (I)	8161		2020-09-09	233	LOCATION WINDSOR	210,08 \$
202000513 (I)	8154		2020-09-09	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	30,00 \$
202000514 (I)	8175		2020-09-09	300	SANI ESTRIE INC.	10 718,69 \$
202000515 (I)	8168		2020-09-09	454	ORIZON MOBILE	168,67 \$
202000516 (I)	8177		2020-09-09	455	SINTO INC.	282,84 \$
202000517 (I)	8173		2020-09-09	470	PNEUS METRO INC.	1 753,51 \$
202000518 (I)	8176		2020-09-09	482	SEAO	6,15 \$
202000519 (I)	8171		2020-09-09	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	1 230,77 \$
202000520 (I)	8185		2020-09-09	506	UAP INC.	182,39 \$

202000521 (I)	8163	2020-09-09	536	MEGABURO	369,57 \$
202000522 (I)	8166	2020-09-09	571	MINISTRE DES FINANCES	692,00 \$
202000523 (I)	8167	2020-09-09	653	OKTANE DESIGN INC.	172,44 \$
202000524 (I)	8140	2020-09-09	694	AMAROUCHE FATEH	1 159,00 \$
202000525 (I)	8162	2020-09-09	723	MARCHE ST-FRANCOIS	116,30 \$
202000526 (I)	8164	2020-09-09	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
202000527 (I)	8174	2020-09-09	853	PUROLATOR INC.	11,21 \$
202000528 (I)	8183	2020-09-09	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	237,60 \$
202000529 (I)	8150	2020-09-09	965	DUPUIS MARYSE	81,12 \$
202000530 (I)	8142	2020-09-09	1066	ATELIER LAVOIE	95,12 \$
202000531 (I)	8184	2020-09-09	1114	TRAITEMENT D'EAU SHERBROOKE	839,26 \$
202000532 (I)	8160	2020-09-09	1117	LES SERVICES EXP INC.	827,82 \$
202000533 (I)	8157	2020-09-09	1161	GROUPE ADE ESTRIE INC	1 658,34 \$
202000534 (I)	8143	2020-09-09	1206	AUMOND ANNE-MARIE	971,15 \$
202000535 (I)	8187	2020-09-09	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	180,25 \$
202000536 (I)	8155	2020-09-09	1322	FORMATION JONATHAN D'AMOURS	150,28 \$
202000537 (I)	8148	2020-09-09	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	120,73 \$
202000538 (I)	8178	2020-09-09	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	54,44 \$
202000539 (I)	8153	2020-09-09	1378	FEDERATION DE L'UPA - ESTRIE	40,00 \$
202000540 (I)	8182	2020-09-09	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	110,38 \$
202000541 (I)	8144	2020-09-09	1404	BBA INC.	791,64 \$
202000542 (I)	8149	2020-09-09	1417	COUCHE-TARD 1112	559,60 \$
202000543 (I)	8139	2020-09-09	1423	9219-1246 QUEBEC INC.	675,48 \$
202000544 (I)	8151	2020-09-09	1428	EXCAVATION A.R. VALOIS INC.	20 791,67 \$
		2020-07-07		VISA	- 425,16 \$

## Total des paiements

187 763,14 \$

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001**

**18 702.71\$**

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002**

**8 659.30\$**

## 209-09.2020 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 08 septembre 2020 au montant de 187 763,14\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

**ET QUE** la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

**ADOPTION : 6 POUR**

## \*\*\* 15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

## \*\*\* 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1<sup>e</sup> Madame Cindy Boisvert questionne le nombre d'inscriptions au service d'animation estivale. Monsieur le conseiller Adam Rousseau répond.

## 210-09.2020 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h47.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

\_\_\_\_\_  
Gérard Messier, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale  
secrétaire-trésorière